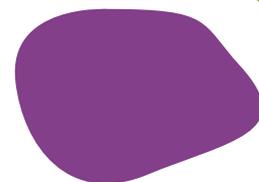


NATURE EN VILLE

Sous les pavés, la vie !



Illustrations de couverture :

Népéta (*Nepeta sp*), mousses et Mouton d'Ouessant : Birdy photographie
Abeille sauvage (*Hymenoptera Andrena sp*) sur fleur de navet : Willy Guillet

4 Édito

6 Raoul et Racine, rat des villes & rat des champs

8 La course à l'artificialisation

10 Des îlots de chaleur en ville

12 Vers plus de nature en ville

14 Mobilité de la biodiversité en ville : le parcours du combattant

16 Lons-le-Saunier et la biodiversité, quelques éclairages

18 De l'éco-pâturage urbain

20 Agir concrètement pour la Nature en ville : zoom sur la commune de Montmorot

24 Matières organiques urbaines : du déchet à la ressource

26 Du compostage collectif urbain

28 Se connecter au vivant en ville

30 Ajouter sa graine à l'édifice

32 Ça grouille aux Lentillères

34 Absence - Un peu de poésie

35 Bibliographie - Pour aller plus loin

ÉDITO



Vous est-il déjà arrivé d'imaginer une ville à l'abandon ?

En quelques mois et années, le vivant reprendrait sacrément le dessus ! Les feuilles mortes et les branches s'accumuleraient progressivement, se dégradant peu à peu - même sur le bitume grâce à la pluie et aux micro-organismes détritiques. Les herbes folles et les ligneux s'immisceraient dans les moindres interstices, les pelouses deviendraient prairies puis friches, les insectes et les passereaux reviendraient en force... Scénario d'apocalypse ?

Cette vision n'est certainement pas enviable... car la nature serait reine et l'humain exclu de cette nouvelle dynamique... A l'inverse, « notre culture » nous amène à occulter le reste du vivant, à lutter contre une herbe trop haute dans l'espace vert, pester contre une fiente d'oiseau en pied de façade. On s'étonne de voir un chevreuil débouler en ville, on s'inquiète des milliers d'oiseaux noirs (étourneaux, corbeaux et choucas) s'abattant bruyamment dans les alignements d'arbres en hiver.

Car l'humain urbain (mais pas que ?) apparaît déconnecté des cycles de vie, de leurs dynamiques auxquelles nous sommes intimement liés.

La situation d'une ville "idéale" se situe sans doute au milieu. Reprendre pied, entrer à nouveau en résonance avec ce

qui vit à nos côtés, le merle chanteur, le bourdon butineur et la graminée ondulante, comme certain.es se sont étonné.es de le faire le temps d'un covid déjà bien lointain dans nos têtes.

Car il est désormais venu le temps de la réconciliation, nom d'un faucon (crécérelle) !

Tout d'abord, il faut bannir cette notion de "Nature", cette manière que l'humain occidental a eu d'établir une distance entre l'humain et le non-humain, scellant à jamais une relation entre l'utile (le tilleul aligné) et l'inutile (l'érable spontané), l'agréable (le papillon... papillonnant) et le désagréable (la guêpe harceleuse), construite sur des bases erronées et hors-sol.

Ensuite, il est urgent de revoir notre nécessité du tout contrôle et du tout aménagement, pour une simple question de survie. Stoppons la surchauffe et la désertification urbaine par le tout tuyau, le tout béton et le tout ordonné.

Laisser une place plus grande en ville au vivant non-humain et aux cycles spontanés de la vie, de l'eau et de la matière serait une manière non seulement de réintégrer le vivant en ville, mais aussi de nous réintégrer pleinement au vivant, comme une espèce parmi tant de milliards d'autres. Et de nous forcer à les voir et les intégrer dans nos pensées, notre quotidien et notre avenir.

Cela ne veut pas dire laisser faire et se laisser déborder. Il s'agit plutôt d'établir un nouveau contrat en levant le pied ici et là, en intégrant quelques principes basiques d'écologie dans nos aménagements, nos entretiens et nos activités.

Une révolution culturelle pour une simplicité d'actes, de rituel.

Découvrez ce nouvel Œil de lynx et commençons par soulever le pavé. Bonne lecture !

Vincent Dams, chargé de mission à JNE

RAOUL & RACINE

RAT DES VILLES & RAT DES CHAMPS

PAR RENO

ALORS COUSIN !



CE VOYAGE ?



TOUT VA BIEN... J'AI JUSTE FALLI ME FAIRE TAILLER UN SHORT EN TRAVERSANT LA ROCADE...



MAS, T'AS PAS PRIS L'ÉGOUT-EXPRESS ?

TOUT LE MONDE PASSE PAR LÀ !



J'AI PAS TROP LA FLOTTE... TIENS ! JE T'AI RAPPORTÉ DES NOIX : C'EST BIEN LE DERNIER PRODUIT QUI NE SOIT PAS TRAITÉ !



LES PESTICIDES SONT INTERDITS EN VILLE.

ALLEZ, ON GRIMPE AU MUR...

ET ON COUPE PAR LE PARC.



C'EST QUOI, CA ? OÙ EST PASSÉ LE VERGER ?

C'ÉTAIT UN PARADIS... TU PARLES D'UN PARC !

ON GARDE LE NOM PAR HABITUDE. LE STATIONNEMENT, POUR LES HUMAINS, C'EST IMPORTANT !

ET UN INVESTISSEMENT RENTABLE : PAS D'ENTRETIEN, PEU D'IMPÔTS. UN VRAI PIÈGE À PIGEONS !!!



C'ÉTAIT LE DERNIER JARDIN EN VILLE ! UN VRAI ÎLOT DE FRAÎCHEUR !

C'EST LA SOLUTION POUR AFFRONTÉ LE RÉCHAUFFEMENT ! ... À CONDITION DE LASSER TRAVAILLER TRANQUILLEMENT LE SOL, LES VERS, LES OISEAUX, LES ARBRES, LES FEUILLES...



TU AS RAISON, ILS SONT D'UN LENT À COMPRENDRE...

C'EST POUR CELA QUE TU NOUS DONNES UN COUP DE MAIN : POUR LES BOUSCULER !

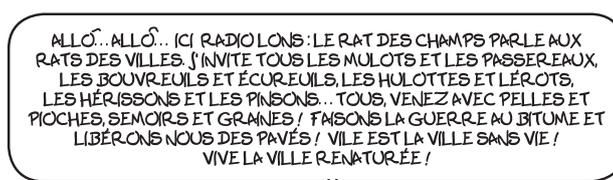


CES FARFELUS QUI POSENT DES NIDS PARTOUT ?



EUX ? CE SONT UN PEU NOS AUXILIAIRES CONTRE LES NUISANCES HUMAINES

PLUTÔT SYMPAS : ILS MEMENT BIEN LES HÉRISSEONS !



LA COURSE À L'ARTIFICIALISATION

Artificialisation en zone frontalière : le cas de Val de Morteau

Définition : l'artificialisation est définie dans l'article 192 de la loi *Climat et résilience* comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. »²

Le territoire du Val de Morteau lie depuis tout temps les activités agricoles, industrielles et manufacturières. On y a vu passer paysans, bûcherons, scieurs, charpentiers, paysans horlogers, puis les premières usines horlogères, de grandes bâtisses de plusieurs étages afin de réunir les ateliers et les logements sous le même toit.

À ce jour, le Val de Morteau est fortement marqué par son développement urbanistique résidentiel pour loger les travailleurs frontaliers représentant 60% des actifs.

Les images en vue aérienne ci-contre nous montrent une urbanisation rapide sur les dernières 60 années.



Artificialisation résidentielle de Villers-le-Lac

Source : www.remonterletemps.ign.fr

Cela s'explique en partie par une économie favorable aux travailleurs frontaliers vers le bassin d'emploi Le Locle/Chaux de Fonds, le desserrement des ménages³ et le modèle de la maison individuelle. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal prévoit 90 hectares

artificialisés sur 15 ans. Est-ce possible de continuer ainsi, sans prendre en compte la destruction de milieux naturels, le bien-être des habitants, l'activité agricole, etc...?



Consommation d'espaces sur la Communauté de communes du Val de Morteau entre 2011 et 2022 :

+79,2 hectares

Source : www.beta.gouv.fr

Vous avez dit terre agricole ou foncier disponible ?

Une partie des bonnes terres agricoles, souvent situées proche des fermes/hameaux ont souvent été urbanisées. L'étalement urbain a touché les zones naturelles telles que les zones humides, marais et lits majeurs des cours d'eau. Nous en avons aujourd'hui le souvenir amer en voyant les catastrophes naturelles : inondations et glissements de terrains.

2/ Source : www.ecologie.gouv.fr.

3/ Phénomène de la baisse du nombre de personnes par ménage

4/ Zéro Artificialisation Nette

Des plans sur de plus grands territoires, et de l'artificialisation, encore...

Ces dernières années marquent un changement d'échelle pour les documents d'urbanisme (de l'échelle locale - cartes communales, plans d'occupation des sols - à des échelles plus globales - plans locaux d'urbanisme...), sans pour autant changer la tendance à l'artificialisation.

Et les élus locaux dans tout cela ? Ont-ils les cartes en main ou bien

gèrent-ils le problème comme ils le peuvent ? Quels outils leur donner ? La création de richesse pour les communes dépend encore aujourd'hui de l'augmentation de la population (taxes, vente de terrain, etc.). Il faudrait donc revoir le modèle et trouver de nouvelles sources de financement.

Vers une sanctuarisation des terres fertiles ?

Un inventaire précis de la qualité agronomique et écologique

des parcelles, la valorisation des filières locales, une diversification de l'agriculture permettant la création d'emplois et la consommation locale dans les cantines : voici quelques pistes à explorer. Il est souhaitable que nous passions d'un urbanisme de zonage à un urbanisme de projets. Pour ce faire, il faudra mettre tout le monde autour de la table et trouver des solutions communes pour répondre aux enjeux du territoire.

Victor Faivre Pierret,
chargé de mission à JNE

Urbaniser ou renaturer en ville selon la loi ZAN

L'artificialisation constitue une des causes de destruction et de dégradation des écosystèmes. Il apparaît donc essentiel de définir des politiques publiques qui permettent d'enrayer ce phénomène.

Les lois du 22 août 2021, de février 2022 et du 20 juillet 2023 ont fixé l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du territoire à l'horizon 2050, ainsi que ses modalités et échéances intermédiaires de mise en œuvre pour réduire progressivement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces lois ont été complétées par des textes d'application.

Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, la plupart des annonces de nouvelles activités industrielles ou économiques s'accompagnent quasi automatiquement de l'annonce de l'urbanisation d'une zone naturelle. Les annonces sont d'ailleurs faites de façon très positive, avec une volonté bien affichée d'agir pour la collectivité, pour le développement du territoire, à un point tel que ceci pourrait passer pour un non-événement. Parmi les exemples récents, le projet d'une nouvelle implantation industrielle de la commune de Moirans-en-Montagne (39) dans le secteur des Quarrés constitue une

véritable provocation, alors que ce secteur était présenté comme l'exemple de la pérennisation d'une activité agricole. En parallèle, la création d'un espace renaturé en pleine ville est présentée comme une action extraordinaire, redorant le blason environnemental de la collectivité concernée. La priorité est de transformer la ville existante (revitalisation des cœurs de ville, mobilisation en priorité des espaces déjà urbanisés...) tout en renforçant la présence de la Nature en ville (cf. circulaire du 31/01/23).

Et pendant ce temps, les services officiels publient régulièrement des rapports mentionnant des consommations de territoire totalement hallucinantes. Par exemple, lors d'épisodes de crues, la majorité des responsables politiques pointe du doigt l'impact des surfaces artificialisées. À peine l'eau s'est-elle retirée que l'on oublie les grandes déclarations et les projets d'urbanisation poursuivent leur vie.

La loi ZAN⁴ a permis deux avancées significatives dans ce domaine : une comptabilisation précise des zones artificialisées et la définition de limites pour les décennies à venir. Pour la décennie en cours (2021 à 2031), la consommation totale d'espace observée à

l'échelle nationale doit être inférieure à la moitié de celle observée sur la période 2011-2021 et l'objectif de zéro artificialisation nette du territoire est fixé à 2050 (cf. article 191 de la loi du 22/08/21).

Dans cette période des 10 premières années, cette loi pourrait être perçue comme un effet d'aubaine : ce sont les collectivités qui ont déjà consommé le plus qui peuvent bénéficier des 50%, alors qu'une collectivité déjà économe ne bénéficierait pas du même « crédit ». Si ce principe correspond à l'application des textes, les associations de protection de la nature seront particulièrement vigilantes dans les commissions officielles : comme les autres associations, JNE exigera que les zones proposées à l'urbanisation correspondent à un projet concret. Bien avant la publication de la loi ZAN, le département du Jura était certainement l'exemple d'une artificialisation inadaptée voire pléthorique. Depuis plusieurs années, il existe de nombreuses zones d'activité créées dans l'urgence, mais totalement vides. JNE demandera que ces zones soient utilisées en priorité pour tout nouveau projet.

Michel Dubromel,
administrateur de JNE

DES ÎLOTS DE CHALEUR EN VILLE



Jacques Maillard

Réchauffement, changement, dérèglement, variations climatiques, beaucoup de mots incertains pour désigner l'avenir. Mais concrètement que va-t-il se passer à notre échelle ?

La température de la surface terrestre, d'ici 2100, augmentera de 5,5°C si on ne change rien. Pour le département du Jura, cela équivaudra à un déplacement de 400 km vers le sud. Concrètement, cela signifie des étés plus chauds et secs et des hivers doux et humides. Ce climat à tendance méditerranéenne sera également accompagné d'une augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes, cyclones, sécheresses et feux de forêts, épisodes caniculaires...).

Aujourd'hui, ce réchauffement global, déjà perceptible, nous pousse à chercher des solutions ; principalement dans les espaces citadins imperméabilisés. En aménagement urbain, on parle alors de « lutte contre les îlots de chaleur », mais qu'est-ce que cela signifie vraiment ?

L'îlot de chaleur est un microclimat qui se crée en ville quand le sol et le bâti restituent la chaleur emmagasinée durant la journée. On constate ce phénomène lors des canicules, où le refroidissement nocturne est plus faible (de 2 à 10°C

pour les grandes métropoles), en ville que dans les campagnes. Les formes urbaines, les couleurs et les matériaux employés pour les bâtiments et l'espace public influencent l'apparition de ces microclimats. En effet, selon leur albédo (l'indice de réfléchissement), les surfaces réfléchissent ou absorbent l'énergie solaire qui est restituée sous forme de chaleur. C'est le même principe que porter un vêtement noir qui, au soleil, donne plus chaud que de porter un vêtement blanc.

Le Jura, bien qu'étant un département à dominante rurale, n'est pas épargné par ce phénomène.

Alors pourquoi est-ce préoccupant ?

Cette surchauffe urbaine a des conséquences sur la santé des habitants, en particulier sur les personnes sensibles et vulnérables (les bébés, les enfants et les personnes âgées).

Comment atténuer ce phénomène ?

Plus de végétal !

La présence de végétation est l'un des meilleurs atouts pour le rafraîchissement des villes, grâce à l'action conjointe de l'évapotranspiration, de l'absorption du rayonnement solaire et de l'ombrage. Elle a également des effets bénéfiques sur la santé des habitants par la présence de nature, l'apport d'oxygène, la séquestration du carbone et la limitation de la pollution par filtration. Enfin, elle favorise la biodiversité en ville et aux alentours par le principe de corridor écologique.

Les parcs, les alignements d'arbres, la végétation basse, le couvert végétal, les toitures végétalisées et les façades végétalisées sont autant d'aménagements qui contribuent à atténuer le phénomène d'îlot de chaleur.

Cependant, l'aménagement doit



Maison du Comté de Poligny, par Architectures Amiot-Lombard - Stephan Girard

prendre en compte le climat actuel comme futur impactant la capacité des végétaux à se développer et à perdurer. Les plantes les plus adaptées à la sécheresse transpirent peu et il faut au minimum vingt ans aux jeunes arbres pour offrir les bienfaits de l'évapotranspiration, d'où l'importance de préserver au maximum l'existant.

La qualité des sols est également un paramètre déterminant du succès de la végétalisation.

Recréer le cycle de l'eau !

L'urbanisation et l'imperméabilisation des sols ont perturbé le cycle de l'eau. Il va s'agir alors de réintroduire ce cycle dans nos espaces urbains, pour permettre le phénomène d'évaporation et donc le rafraîchissement. La préservation ou le rétablissement des surfaces naturelles, l'aménagement des espaces avec des revêtements perméables vont permettre l'infiltration de l'eau dans le sol et la réduction du ruissellement (risque d'inondation moindre lors d'événements extrêmes). L'accès à l'eau des habitants par la préservation et l'augmentation de points d'eau en ville (berges de cours d'eau aménagées, bassins, fontaines, étangs...).

Toutefois, cela dépend beaucoup du contexte hydro-climatique de

La Phyto quoi ? La phyto-remédiation

Produits chimiques, hydrocarbures, métaux lourds, radioéléments... Les sources de pollution des sols sont multiples. Des plantes sont cependant capables de stabiliser ces polluants voire de les traiter. Ces différentes méthodes sont regroupées sous le terme de phytoremédiation.

Les principes ? En poussant, les végétaux séquestrent les toxiques au niveau de leurs racines, empêchant ainsi leur migration dans les sols (phyto-stabilisation) ; ou alors ils les accumulent dans leurs parties aériennes qui peuvent ensuite être récoltées et traitées de manière spécifique (phyto-extraction) ; encore, ils les assimilent pour les transformer dans leurs tissus voire pour les rejeter sous forme de gaz moins toxiques (phyto-dégradation et phyto-volatilisation). Ces différentes pistes permettent de traiter in situ les contaminations, de bénéficier des atouts de la revégétalisation tout en permettant une valorisation des couverts (méthanisation, combustion, récupération des métaux par l'industrie pharmaceutique).

Hélène Berthe, chargée de mission à JNE

chaque territoire. Dans le Jura, la question de l'eau va devenir de plus en plus critique. On constate déjà que le déséquilibre de la pluviométrie annuelle (étés sans pluies) met en péril les rivières.

Construire autrement !

Penser l'organisation et l'orientation de l'espace urbain ainsi que de la trame viaire (voies de circulation) permet de favoriser la ventilation naturelle de la ville et de protéger

les rues d'un trop fort ensoleillement.

Dans le domaine de la construction, l'architecture dite bioclimatique ou passive, s'appuie sur les conditions climatiques locales pour améliorer le confort thermique et réduire l'empreinte carbone (matériaux biosourcés locaux, ventilation naturelle, toitures végétalisées, pompe à chaleur sur géothermie profonde).

Les solutions de rafraîchissement sont nombreuses et applicables sur tout espace urbanisé.

Leur mise en place nécessite la considération de l'évolution climatique locale aux horizons 2050 et 2100 pour les rendre pérennes, durables et efficaces.

Appréhender l'aménagement urbain par le prisme du climat est devenu indispensable dans les stratégies de développement des territoires.



Parc-parking de l'hôpital de Lons-le-Saunier, par l'Agence Mayot & Toussaint paysagistes - Vincent Mayot

NDLR Malheureusement, la gestion récente n'a pas permis la conservation de cet espace en l'état

Mathilde Vibert,
paysagiste conseillère au CAUE
(Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
d'Environnement)

VERS PLUS DE NATURE EN VILLE

Cohabiter avec la faune sauvage

Au fil des siècles, des espèces sauvages se sont adaptées à la vie proche de l'Homme au point de partager son habitat moderne. Chauves-souris, hirondelles, martinets, moineaux, bergeronnettes et autres rougequeue partagent le quotidien des humains... à tous les étages des constructions ! Sensibles à l'évolution rapide de l'habitat urbain, plusieurs facteurs

sont susceptibles d'impacter ces espèces : disponibilité alimentaire et en matériaux de construction pour la nidification, pollutions et -inévitables- disponibilité d'espaces pour établir leurs gîtes et leurs nids. En effet, si la tendance à faire disparaître les cavités et autres « malfaçons » du bâti existe depuis longtemps (par exemple les ravalements de façade), le contexte climatique nous invite à accélérer la

rénovation thermique pour l'isolation. Une impérieuse nécessité qui a un impact sur les populations de nos espèces compagnes si elle n'est pas menée en prenant en compte ces enjeux. Chacune des espèces citées est d'ailleurs protégée par le code de l'environnement et la plupart d'entre elles sont classées sur les listes rouges des espèces menacées.

Willy Guillet,
chargé de mission à JNE

L'Hirondelle de fenêtre utilise les encadrements de fenêtre et avancées de toit pour y établir son nid. Les ravalements de façades et rénovations entraînent généralement la destruction des nids et parfois l'impossibilité d'en reconstruire. La pose de nichoir et la prise en compte de ses besoins pour la construction des nids (rugosité des crépis, angle droit sous les avancées de toit, etc.) est facile à intégrer dans les projets de rénovation pour peu que ce soit anticipé.



Hirondelle de fenêtre - Willy Guillet

Le Martinet noir et le Moineau domestique sont quant à eux cavernicoles. Le premier s'insère dans des fissures de 2cm et plus, dans lesquels il pose ses œufs à même le sol, tandis que le moineau recherche des cavités et recoins dans les murs pour construire un nid de brindilles. La pose de nichoirs et le maintien volontaire de fissures et cavités permettent de pérenniser l'accueil de ces espèces sur les bâtiments rénovés. Des systèmes de nichoirs intégrés dans les matériaux de construction (parpaings ou brique nichoirs) ou dans l'isolation sont également possibles.



Moineaux domestiques - Willy Guillet

Les chiroptères sont incontestablement les parents pauvres de la connaissance naturaliste en milieu urbain. Pas moins abondants pour autant, puisque certains immeubles peuvent accueillir plusieurs centaines d'individus et un nombre d'espèces important (par exemple un minimum de 5 espèces occupant un immeuble de Planoise (Besançon) et 14 espèces détectées en vol dans le même quartier !). Contrairement aux oiseaux, elles peuvent occuper les cavités toute l'année, chaque individu occupant jusqu'à plusieurs dizaines de cavités en fonction des périodes. La prise en compte de leur présence sur les chantiers nécessite d'éviter les périodes de reproduction et hibernation et d'éviter leur destruction par des systèmes anti-retour. La création ou le maintien de gîtes est à prévoir autant que possible : gîtes artificiels dans l'isolant et maintien de l'accessibilité dans des éléments du bâti (bardage, disjointements, tablettes de fenêtre et couvertines, etc.).

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Article annexe « Cohabiter avec la faune en milieu urbain, Zoom sur les chauves-souris » signé Olivier Sousbie : www.jne.asso.fr/article-annexe-chiro-ville-o_sousbie
- *Les Oiseaux de Franche-Comté - Répartition, tendance et conservation* - LPO FC 2018
- Plaque hironnelle Groupe Ornithologique du Jura et action martinet à Clairvaux : www.jne.asso.fr/document-associe-goj-hirondelles-de-nos-villages-jura

Les actions de la Ville de Lons-le-Saunier en faveur de la nature en ville



École Prévert après travaux de désimperméabilisation - Clémence Durochat

Entretien avec Geoffrey Visi, adjoint en charge du cadre de vie à la Ville de Lons-le-Saunier. Propos recueillis par Clémence Durochat, chargée de projet à JNE.

« Quelle était votre intention en matière de nature en ville ?

Au début de la nouvelle mandature, nous avons lancé une étude diagnostique sur l'état général de la nature en ville : artificialisation et imperméabilisation des sols, zones de surchauffe. Cela a permis d'établir un programme d'actions.

Quelles étaient les actions prioritaires ?

L'un des projets phare qui est ressorti de cette étude est la renaturation des cours d'école. Ces cours d'école sont un symbole de l'aseptisation des espaces publics

qui a été à l'œuvre au cours des dernières décennies. Nous avons renaturé 3 cours d'école primaires et maternelles (Prévert, Richebourg et Rollet en cours) en obtenant 40% en espace naturel et 100% en espace perméable (infiltration des eaux de pluie et récupération des eaux des toitures). On est allé loin dans l'ambition. Les résultats sont probants avec des dizaines de mètres cubes d'eau qui ne vont pas engorger la station d'épuration. Des cuves de récupération des eaux de pluie installées en sous-sol sont utilisées par les services espaces verts pour l'arrosage des espaces à proximité de l'école. A l'école Rollet, les eaux pluviales seront directement redirigées sur les espaces

verts de la cours d'école grâce à des sols entièrement perméables. Les arbres sont beaux et ont bien repris, avec un taux de reprise proche de 100%, car les conditions créées sont bonnes.

Quels impacts voyez-vous sur la Ville ?

Au-delà des aspects écologiques, c'est une transition sociétale qui s'engage. Ces nouvelles cours d'école créent des mixités d'usage : espaces ludiques, éducatifs, naturels, de repos... En installant des arbres fruitiers, des plantes aromatiques accueillantes pour les abeilles, on montre aux enfants qu'on peut vivre avec la nature, qu'on ne doit pas en avoir peur.

Ces projets sont des investissements importants, et plusieurs partenaires financiers nous ont accompagné : Agence de l'Eau, Région, Etat. Mais la nature en ville, c'est de l'humain avant tout, il faut faire de la pédagogie et que les humains suivent. Les élus donnent une direction, les services des espaces publics connaissent et diffusent ces nouvelles approches. On met en place un nouveau logiciel, étape par étape.

D'autres réalisations ?

Pleins de choses se passent, on est plutôt satisfait de ce qu'on a pu mettre en place. La rue des Mouillères réaménagée est caractéristique de la plus-value des aménagements laissant plus de place à la nature. C'est joli, ça améliore le cadre de vie et valorise le patrimoine. Le parvis du pôle multimodal est également un bon exemple de transformation de l'espace public et du soin apporté dans les projets : bassins végétalisés, choix des revêtements, plantations. On montre que sauvegarder les arbres dans un tel projet, c'est possible. Le carrefour Schuman près du cimetière est une autre démon-

stration que des arbres transforment l'espace localement. Au-delà de ces gros aménagements, d'autres actions sont menées sur le compostage urbain en partenariat avec JNE, la remise en eau des fontaines en circuit fermé...

« Au-delà des aspects écologiques, c'est une transition sociétale qui s'engage. »

Et l'avenir ?

Des aménagements Place de la Liberté sont prévus et répondent à une forte demande locale. Nous allons planter des arbres qui apporteront ombre et fraîcheur, tout en maintenant l'espace des jets d'eau. Des techniques spécifiques (fosses de Stockholm) seront utilisées afin d'éviter les contraintes de réseaux et surtout donner toute leur place aux arbres afin qu'ils aient les meilleures conditions pour leur croissance. L'étape d'après, selon moi, c'est de permettre à la Ville de ne plus être une frontière infranchissable et de s'intéresser aux milieux naturels dégradés. Certains milieux,

par exemple le Bois du Pendant, peuvent abriter des espèces typiques et ont beaucoup d'importance en terme de trame écologique.



Geoffrey Visi

MOBILITÉ DE LA BIODIVERSITÉ EN VILLE : LE PARCOURS DU COMBATTANT

Evocquer la mobilité pour la biodiversité en ville, c'est souvent réfléchir aux obstacles que les espèces animales principalement vont rencontrer sur un territoire urbanisé. De quelle mobilité parle-t-on ? De la nôtre qui va bien souvent, par ses aménagements, traverser leurs habitats ? Ou de

la leur qui va leur permettre de se nourrir, se reproduire ou trouver un lieu de repos ?

Qu'il s'agisse de simples aménagements ou de solutions plus complexes passant par la modélisation virtuelle, l'enjeu principal reste toujours la conservation des corridors écologiques (haies, passages

à faune, conception des aménagements urbains...).

En 2017, le Cerema⁵ travaille dans le cadre d'un programme ITTECOP⁶ à un projet ERC Lynx⁷. En quelques mots, à travers une modélisation des déplacements du lynx on cherche, sur les nouveaux projets d'infrastructures, à Éviter-Réduire-

Compenser les collisions avec cette espèce... Ces modèles, qui pourraient sans doute s'adapter à d'autres espèces, permettent donc de montrer quels sont les risques pour la population étudiée et de réfléchir à la meilleure stratégie pour limiter ces collisions.

Aboutir à un logiciel adapté a demandé beaucoup de temps d'étude et de recherche. On donne ainsi aux aménageurs un outil qui modélise la problématique. C'est, on ne peut le nier, une certaine avancée, si cela peut permettre d'éviter une route qui passerait sur le territoire d'un lynx. Dans les faits, à quand l'utilisation ? Et n'y a-t-il pas d'autres moyens pour respecter les corridors écologiques, notamment en ville ?

S'il n'y a pas nécessité à avoir de grands espaces pour la faune qui vit - ou plutôt survit - en ville, il

faut néanmoins, que les différentes espèces puissent y naviguer pour leur cycle de vie (le hérisson a besoin de 4 hectares en zone urbaine; nos amphibiens, eux, peuvent parcourir parfois jusqu'à 5 km pour rejoindre un point d'eau).

Pour créer des continuités écologiques dans les milieux urbanisés, la responsabilité est bien sûr celles des collectivités (passages à faune, limitation de vitesse, création de corridors...), mais pas que ! Le pourtour de nos maisons et de nos entreprises est bien souvent, pour des raisons diverses, devenu infranchissable : enfermer l'animal domestique, marquer les limites parcellaires, sécuriser des bâtiments... Un vrai casse-tête pour notre petite faune qui va rencontrer tour à tour, trottoirs trop hauts, murs bétonnés, routes et espaces goudronnés, piscines. Bref, des passages bien peu accueillants et

souvent mortels pour eux, que ce soit pour le hérisson, l'écureuil, les grenouilles et les lézards et toute autre espèce moins visible.

Les aménagements favorables les plus simples : favoriser les haies végétales pour détourner votre parcelle et laisser quelques espaces ouverts dans les grillages. Sur des murs en dur, conserver la végétation qui y pousse et créer un petit tunnel d'une dizaine de centimètres au sol. Conserver des branchages à certains endroits pour permettre d'éventuels abris. Limiter les noyades dans la piscine avec des objets qui leur permettront de reprendre pied et de sortir de l'eau, éviter les marches et bordures trop hautes. Tous ces petits gestes sont autant de moyens de garder en vie notre faune urbaine et de permettre ses déplacements sans danger.

Delphine Durin,
chargée de mission à JNE

Une ville accueillante pour la biodiversité

Favoriser les murs avec des interstices, et quand c'est possible les haies végétalisées

Pour les murs en dur, faire grimper la végétation (lierre, chèvre-feuille, fougère...)

Permettre l'accès au point d'eau quand ils sont naturels (berge en pente douce)

Fermer de manière la plus hermétique l'accès à une piscine dont les eaux sont traitées

Laisser vagabonder la végétation et l'herbe : les tas de feuilles mortes et déchets végétaux sont autant de caches pour la faune

En ville, limiter la hauteur des trottoirs et la hauteur des îlots séparateurs de voies. Végétaliser nos trottoirs



5/ Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

6/ ITTECOP : Programme de recherche « Infrastructures de Transports Territoires, ECOSystèmes et Paysages ».

7/ ERC Lynx : Eviter, Réduire, Compenser (les collisions avec le) Lynx. Outil à destination des aménageurs.

LONS-LE-SAUNIER ET LA BIODIVERSITÉ, QUELQUES ÉCLAIRAGES



Pied de mur à Lons-le-Saunier - Birdy Photographie

Pour débuter, distinguons deux catégories du vivant :

- **Le vivant « visible »**, représenté par les vertébrés, le végétal (de l'arbre au lichen), les macro-insectes et quelques champignons. Il est celui qui prendra la plus grande part dans cet article mais qui n'existerait pas sans le suivant, excessivement indispensable.

- **Le vivant « invisible »** (les bactéries, les virus, le reste des champignons, les invertébrés minuscules...), prolifique, omniprésent, en charge de la dégradation de la matière organique nourricière du sol et générateur, sur les surfaces minérales et les goudrons vieillissants fragilisés par les intempéries, des protosols.

Il est partout présent dans les parcs et jardins, au pied des arbres, sur leur écorce, les pierres et le bois mort. Gourmand de carbone, ce vivant est le gage de la santé du sol, sensible à son tassement, à son appauvrissement, à la pollution, historique ou issue des retombées atmosphériques.

Il est à bichonner comme doit l'être

celui des sols agricoles et forestiers, puisqu'il est constitutif de l'humus, apte à mieux infiltrer l'eau dans le sol, à restituer les nutriments et stocker le carbone.

Le vivant visible, forme nos compagnes et compagnons de vi(II)e, à qui sait les voir. Les arbres des rues et des parcs, les herbes (pas si folles) des trottoirs et des fissures du bitume, les moineaux du centre-ville et les hérissons des jardins. Il est apprécié ou mal-aimé, le plus souvent ignoré.

En ville, ce vivant visible est cultivé et horticole, planté, que l'on organise pour les besoins et l'esthétique citadin. Il est aussi et surtout le vivant spontané, autochtone ou

exotique, véritable commensal ou simple cohabitant bénéficiant des écosystèmes urbains pour s'installer et s'épanouir. Il est aussi celui qui doit lutter contre les excès de propreté, celui qui laisse des fientes et des feuilles mortes, qui niche sur les façades, dans les massifs, colonise les sols nus, s'immisce dans les vieux murs. Il est celui qui subsiste ou survit en ville, qui a fortement diminué ou complètement disparu des paysages agricoles productifs.

Ces deux vivants là s'épanouissent au possible dans les éphémères friches urbaines⁸, les petits recoins et les vieux parcs. Ils se maintiennent aussi dans les quelques espaces agricoles et naturels relictuels que la ville a épargné en dévorant les campagnes environnantes. Ici et là, subsiste donc une biodiversité exceptionnelle, résiduelle et précieuse, jusqu'en cœur urbain (saules têtards, ruisseaux et sources, flore patrimoniale : tulipe sauvage, ortie brûlante, insectes des cavités à terreau des vieux arbres cf ci-dessous).

Lons-le-Saunier, ville verte par ses nombreux parcs, alignements d'arbres et autres vergers, abrite des enjeux écologiques urbains majeurs, propres aux nombreuses villes de taille moyenne.



Grand Taupin roux (*Elater ferrugineus*) retrouvé accidenté en 2023 près de la halle du Cours Sully et de ses haies de beaux tilleuls. L'insecte, très rare en campagne, se réfugie dans les vieux arbres des villes - Gwenaël David

Les oiseaux

Moineau domestique, hirondelle de fenêtre (environ 80 couples), martinet noir, choucas des tours et autre faucon crécerelle (3 à 5 couples), tous « protégés », bénéficient du bâti urbain pour y résider à l'année ou s'y reproduire (cas des espèces migratrices) avec son lot de problèmes de cohabitation (ravalement des façades et obstruction des cavités de nidification...) que l'omniprésence du pigeon biset, forme urbaine en cœur de ville, ne facilite pas.

Lons-le-Saunier est un refuge hivernal pour quelques espèces qui forment d'importants dortoirs de plusieurs centaines d'individus, loin des prédateurs (bergeronnettes grises - phénomène rare en région - et de tourterelles turques). Les corbeaux freux, choucas des tours et autres étourneaux sansonnets ne passent pas inaperçus lorsqu'ils déferlent le soir dans les alignements d'arbres et les bosquets urbains au Parc des Bains et dans le quartier des Salines.



Orchis singe (*Orchis simia*) - Manuel Bouron
Une station de cette orchidée, peu commune dans le Jura, a été découverte devant l'Hôtel du Département à Lons-le-Saunier. Une surprise pour l'équipe de JNE, dont les bureaux se trouvent à côté.

8/ Voir le numéro 82 de la revue de l'Œil de Lynx « *On s'en friche ?* »

9/ Voir l'article page 13 « *Cohabiter avec la faune sauvage* »

10/ Herpétofaune : ensemble des amphibiens et des reptiles

Quelques actions concrètes

- Réduire l'éclairage public dans et aux abords de parcs boisés,
- Décroûter les pieds d'arbres,
- Laisser des espaces de vie où sur de petites surfaces, l'entretien est moins soutenu,
- Conserver les feuilles mortes dans les pelouses, au pied des arbres
- Conserver le lierre là où les murs et vieux arbres ne sont pas menacés par son développement parfois outrancier.

Quelques impératifs

- Permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer le plus possible dans le sol,
- Disposer de documents d'urbanisme pertinents et contraignants,
- Former agents municipaux et acteurs des travaux publics à penser biodiversité,
- Ne plus avoir peur du vivant, développer sa curiosité à son égard,

Et ce sera presque gagné !

Les insectes

Les jardins et vergers gérés de façon extensive recèlent de papillons, sauterelles, syrphes, punaises et autres araignées. Une attention particulière est à porter aux pollinisateurs sauvages (abeilles solitaires, bourdons, guêpes prédatrices ou parasites, coléoptères), fortement liés à la disponibilité alimentaire (en diversité et en quantité, de nectar et de pollen, voire en proies). Leur diversité est étroitement tributaire de la présence des micro-habitats urbains : un alignement de vieux arbres abritant des cavités à terre, un talus sableux au coin d'une friche, une cour pavée non encore goudronnée, les abords terreux d'une mare mais aussi les composteurs, une cour d'école renaturée, les trous d'aération des fenêtres PVC ou un tas de bois.

Les plantes

La diversité floristique peut être importante en ville avec l'importance des milieux existants (allant des milieux rudéraux aux prairies des parcs). Certaines raretés ont été retrouvées après 150 ans d'absence comme l'ortie brûlante et la tulipe sauvage, et des orchidées rares ou

protégées se maintiennent localement comme la spiranthe d'automne, l'ophrys abeille ou le rarissime orchis singe. (voir ci-contre)

L'herpétofaune¹⁰

Quelques zones humides et ruisseaux subsistent jusqu'en centre-ville (Parc Antier, parking de l'hôpital, bassins Jean Michel, Parc des Bains). À condition que des boisements survivent à proximité, avec présence de bois mort au sol (lieux d'estivage et d'hibernation), de petites populations de tritons, de salamandres et de crapauds accoucheurs sont présentes. Leur isolement est un danger, reconstituer des trames vertes et bleues est donc primordial.

A noter que le Parc Antier (quartier des Mouillères) abrite encore une incroyable population d'orvets.

Les cours d'eau

Si la Vallière et le Solvan ont été historiquement busés, leurs quelques portions aériennes abritent encore quelques pépites, comme le cincle plongeur (nicheur au Parc des Bains), le chabot et le blageon, deux poissons d'intérêt, et plusieurs espèces particulières de petits coléoptères des berges au vallon du Solvan.

Vincent Dams,
chargé de mission à JNE

DE L'ÉCO-PÂTURAGE URBAIN

Depuis un an, JNE met en place de l'éco-pâturage en gestion partenariale avec les collectivités.

En quoi consiste cette gestion ? Il s'agit de pâturage (des brebis le plus souvent) mis en place avec un.e éleveur.euse local.e. Les parcelles de la commune s'insèrent dans son système de production et dans sa chaîne de pâturage, qui permet en retour à la collectivité d'avoir ses terrains entretenus. Une sorte de mise à disposition de terrains, mais en milieu urbain ! Alors que les animaux d'élevage ont été complètement évincés des

villes ces 50 dernières années, et que la vie domestiquée se résume majoritairement aux chats et chiens, des appréhensions et idées reçues apparaissent face au réinvestissement de l'urbain par les animaux d'élevage : « ça pue, c'est sale, ça fera du bruit à bêler toute la nuit ». D'où l'enjeu d'accompagner les collectivités dans les concertations avec les habitant.es lors de la mise en place de pâturage dans les villes, pour que celles et ceux qui habitent aux alentours deviennent les veilleurs de ces animaux placés temporairement en bas de chez eux, plutôt que de se toiser en chien de faïence.

Tout cela prend du temps de coordination, et surtout, toute ville n'a pas d'éleveur.se de petits ruminants à proximité, et tout terrain n'est pas valorisable pour quelqu'un.e qui a une activité de production. Mais quoi de mieux qu'un exemple concret pour mieux comprendre de quoi il s'agit ? Parlons un peu de Patrick Thouvenin, éco-pâtureur avec son entreprise Biocensis, qui vient avec ses brebis, pour réaliser une prestation d'éco-pâturage !

Romane Dietrich,
chargée de mission à JNE

Et l'écologie, dans tout ça ?

Cela peut paraître contre-intuitif, mais c'est une des règles en écologie : plus le sol est pauvre en nutriments, plus la diversité floristique et faunistique est élevée. Alors que plus le milieu est riche, plus le milieu se banalise et devient pauvre en biodiversité.

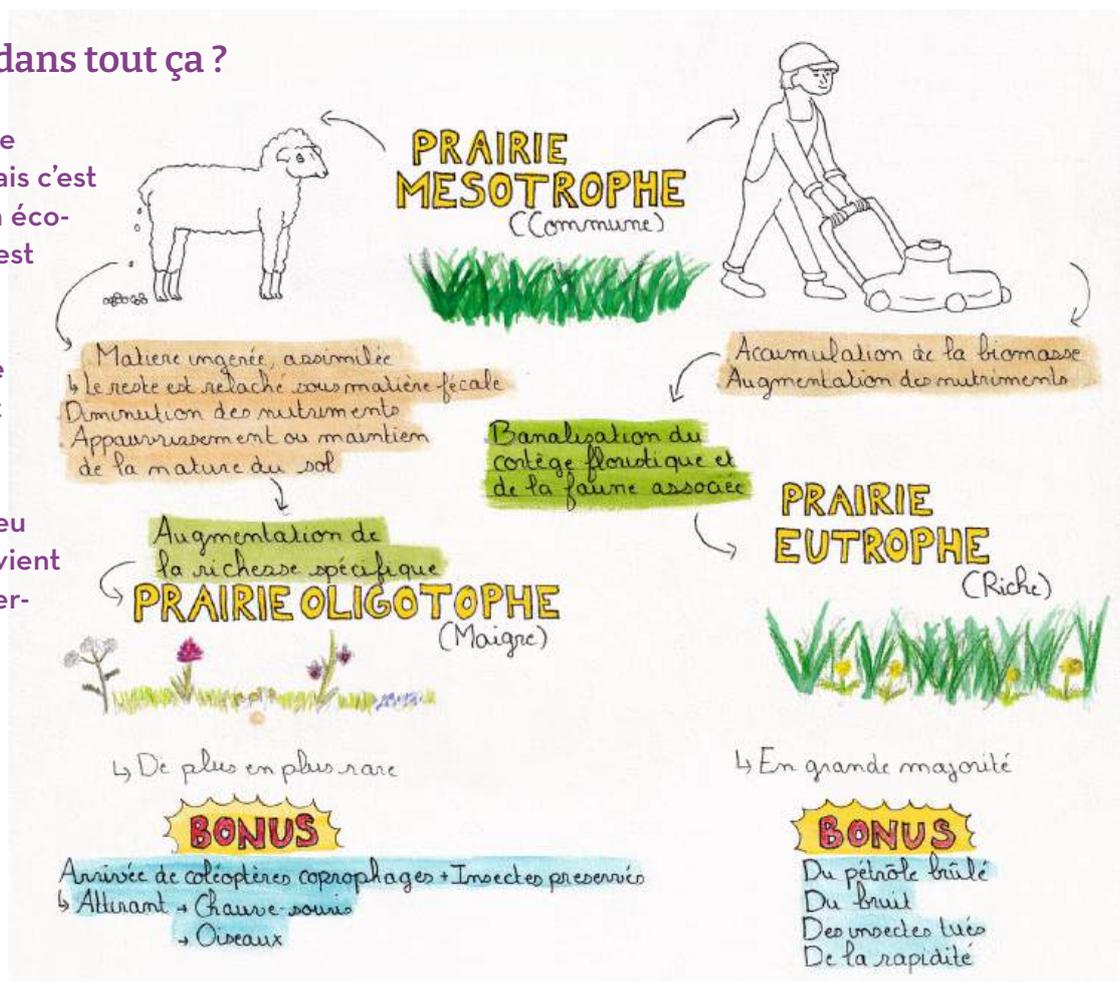


Schéma de l'intérêt écologique de l'éco-pâturage par Salomé Pacou, bénévole à JNE



Patrick Thouvenin, créateur de l'entreprise Biocenosis :

- Ancien jardinier paysagiste ayant troqué sa débroussailleuse contre des brebis,
- Cheptel de 120 brebis, dont une partie recueillies à la SPA,
- 2 ânes.

question de si elle souffre ou non. Et pourtant, combien d'humains exploités derrière l'extraction du pétrole qui la fait tourner ?

Mais ce qu'on ne voit pas, c'est plus facile à accepter ! Après, il y a aussi des retours très positifs de personnes qui ont besoin de contact avec les animaux, à qui mes brebis ou mes ânes font beaucoup de bien ! Sans parler de la joie des enfants face aux animaux. Mais c'est un vrai travail de sensibiliser les personnes aux animaux, au pâturage. Moi je n'ai pas assez de temps pour ça, je suis plus dans l'exécution que dans la pédagogie ou la communication.

Tu penses que les animaux ont leur place en ville ?

On en est arrivé à faire de l'éco-pâturage car les bêtes ont été délogées des villes, alors qu'elles y avaient leur place avant. Maintenant on est obligé de payer des gens exprès pour faire pâturer, alors que c'est un service rendu tout seul normalement. Aujourd'hui, je dirais qu'il y a un enjeu à faire revenir les animaux au plus vite sur les terrains, que ce soit des friches, des délaisés agricoles ou des espaces verts, avant que l'urbanisme ne s'impose à ces endroits. Pour ça, il faut aussi que les citoyens s'emparent de la question : vous ne voulez pas d'un lotissement sur la friche à côté de chez vous, vous voulez qu'elle soit

entretenu : les moutons sont une solution qui rend une utilité fourragère au terrain, plutôt que de passer du temps et de l'énergie à broyer 3 fois par ans le terrain. D'une certaine manière, l'activité de pâturage lutte contre l'expansion de l'urbanisme en investissant les dents creuses enherbées mais aussi urbanisables.

Est-ce qu'un objectif de production de viande serait compatible avec l'activité d'éco-pâturage ?

Pour le moment, tant que je peux ne pas tuer mes bêtes, je ne le fais pas. Elles n'ont pas une vocation de production, mais plutôt de service rendu. Les quelques naissances que je fais sur certains lots servent à renouveler le troupeau des brebis qui meurent naturellement dans l'année.

Quel est le secret pour qu'un projet d'éco-pâturage se déroule bien dans ce contexte ?

Le secret, c'est les bonnes clôtures ! Avec de mauvaises clôtures, les brebis s'échappent, les riverains sont mécontents et le projet d'éco-pâturage tombe à l'eau. Pour résumer, en milieu urbain, on sent que le facteur humain compte beaucoup dans l'éco-pâturage.

Propos recueillis par Romane Dietrich, chargée de missions à JNE

« Depuis maintenant 4 ans que tu fais de l'éco-pâturage, peux-tu nous dire quels sont les avantages et les désavantages à mettre des brebis en milieu urbain ?

Finalement, ce sont les mêmes ! C'est la présence de gens autour. Il y a des personnes précieuses qui m'alertent en cas de soucis, rencontrés au fur et à mesure qu'ils me voyaient m'occuper des animaux. Et à l'inverse, cette même présence permanente peut également causer des dégradations, des vols, des mécontentements...

Tu peux développer un peu la relation qu'ont les citadins à tes animaux et ton activité d'éco-pâturage ?

Aujourd'hui, il y a une grande méconnaissance des animaux domestiqués, et les gens peuvent avoir tendance à projeter leurs propres besoins sur celui des animaux, et parler de maltraitance animale, si par exemple il n'y a pas de cabane sur chaque site. Alors qu'un ensemble d'arbres réalisent très bien la fonction d'abris, ce que confirme d'ailleurs la loi sur le bien-être animal. Ah, c'est sûr qu'avec la tondeuse, on ne se pose pas la

AGIR CONCRÈTEMENT POUR LA NATURE EN VILLE : ZOOM SUR LA COMMUNE DE MONTMOROT



André Barbarin, Maire de Montmorot depuis 2014.

*D'après une interview réalisée
par Amandine Theron, chargée de mission à JNE.*

André Barbarin, son conseil municipal et son équipe technique ont engagé des changements de pratique dans la gestion et l'entretien des espaces verts dès son élection.

Montmorot est une « ville campagne », comme André aime l'appeler, de 1 135 hectares pour 3 200 habitants. Cette petite ville faubourg est une des banlieues proches de Lons-le Saunier, qui a su garder son identité et qui ne s'est pas transformé en banlieue dortoir. En effet, même si le patrimoine bâti a en grande partie été détruit (vieille saline, château, etc.), Montmorot a conservé son histoire au moins dans la mémoire des habitants. Cependant, cette situation de petite ville à la campagne a été propice à la construction de zones industrielles et de lotissement pavillonnaires dès les années 70. Aussi, beaucoup de

véhicules (12 000) traversent la ville chaque jour. Dans ce contexte, même si la campagne et la nature sont proches, André Barbarin a à cœur d'offrir à ses administrés un cadre de vie, proche de la nature, agréable et où l'on peut ralentir et prendre le temps.

Pour André, la « Nature en ville » signifie ramener de la végétation en ville pour favoriser le retour des insectes, oiseaux et petite faune, et permettre aux gens de se sentir en nature, sans nécessairement prendre la voiture pour y accéder; et il y travaille depuis ses débuts. Dès les élections municipales de 2014, la ville change de physionomie, sous l'œil attentif et sensible à l'environnement du nouveau maire. Dans les premières années, les actions sont consacrées à la réduction de l'utilisation de la ressource en eau, notamment avec l'arrêt de plantation de plantes annuelles gourmandes en eau et l'arrêt de la participation au concours de Ville fleurie. Le conseil municipal en place trouve ce concours inadapté aux réalités du changement climatique actuel avec un fleurissement superflu et énergivore. Ils préfèrent « lutter contre le

m'as-tu-vu et faire des plantations logiques et utiles ». S'en suit l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien du cimetière et des voiries, de concours avec l'arrivée de la loi Labbé¹¹. Au départ perçues comme « sales » et non entretenues par les citoyens, une sensibilisation avec le CPIE¹² (de la Bresse du Jura) a été mise en place sur les « plantes des rues » pour mieux faire accepter les « mauvaises herbes ».

Dans l'optique de rendre la ville plus agréable pour les citoyens, de nombreux travaux d'aménagement de pistes piétonnes et cyclables ont occupé le premier mandat. Même si Montmorot reste une ville traversée par de nombreuses voitures, il est désormais possible de cheminer avec des moyens de transports plus doux.

Au cours du 2^{ème} mandat, la volonté est d'aller plus loin : de végétaliser la ville et les aménagements pour continuer sur la lancée du retour de la nature en ville. « Végétaliser oui ! Mais pas n'importe comment et avec n'importe quoi » ajoute André Barbarin. En supprimant les plantes annuelles et les jardinières (quasiment partout), le budget a pu être revu et consacré, comme le temps d'entretien des agents, à la plantation d'arbres, de préférence des essences locales et encore

11/ Voir encadré page 22 « Sauvages des rues »

12/ CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

mieux : sous label Végétal local¹³. Les équipes ont remarqué que certains arbres d'ornements avaient du mal à repartir, ou même finissaient par décliner. Le maire préfère privilégier la rusticité.

La motivation pour changer les pratiques de gestion des espaces verts sont multiples : offrir un cadre de vie agréable aux administrés, réduire l'utilisation de ressources - dans un contexte de changement climatique - notamment les ressources en eau, et améliorer les conditions de travail des salariés en diminuant la pénibilité au travail, notamment dû à l'utilisation prolongé des engins à moteurs. La commune a investi dans certaines machines électriques, pour réduire le bruit, et des machines performantes, pour réduire la pénibilité, mais comme ajoute André, « Cela ne fait pas tout : agir au bon moment, de manière raisonnée et favoriser l'esprit d'initiative contribue aussi au bien-être de l'équipe ».

Toutes ces raisons ont amené la commune à travailler avec JNE, depuis fin 2023, pour des expérimentations et un accompagnement dans le changement des pratiques autour des espaces verts. Plusieurs expérimentations ont été mises en place grâce à un jardinier¹⁴ motivé et preneur de nouvelles connaissances et manières de travailler.

Pour limiter les interventions mécanisées, JNE a proposé à la commune de travailler sur la gestion différenciée¹⁵ des espaces verts, en diminuant les tontes à certains endroits, gagnant ainsi en praticité et rendant ces espaces plus favorables aux pollinisateurs sauvages. Le foirail (rue Calmette le long de la Vallière) a notamment été ciblé pour tester ces nouvelles pratiques. Ce lieu a aussi fait l'objet de discussions au sein du comité consultatif qui a fait émerger une belle idée

Végétal local : végétaliser durablement et favoriser la biodiversité



Haie plantée en Végétal local à Montmorot - Amandine Theron



Végétal local est une marque nationale, propriété de l'Office Français de la Biodiversité, qui garantit l'origine sauvage et indigène des végétaux, issus de collectes durables en milieu naturel.

Les avantages ? Issus de végétaux de la région (ici Rhône-Saône-Jura), ils sont adaptés aux conditions pédoclimatiques locales.

Issus de milliers d'années de coévolution avec les pollinisateurs sauvages locaux leurs cycles biologiques sont synchronisés. Ils sont naturellement porteurs d'une diversité génétique favorisant la résistance aux maladies et ravageurs.

JNE anime les filières Végétal local ligneuse et herbacée pour la région Rhône-Saône-Jura depuis 2015, et à ce titre elle aide différents acteurs à planter des végétaux labellisés.

C'est le cas ici, à Montmorot, où 2 haies (devant la salle des fêtes et derrière la maison de retraite) et une bande de prairie fleurie (bordure du stade) ont été plantées. Les intérêts de ces haies : apporter fraîcheur et ombre ainsi que nourriture et refuge pour les insectes et la petite faune.

La bande de prairie fleurie (semée à titre expérimental pour la commune) évite aux agents de devoir tondre trop près du grillage et d'abîmer le matériel, et offre une diversité de fleurs propices aux insectes pour se nourrir. Un travail d'appauvrissement du sol (à l'aide de céréales) a été effectué, puis des plantes locales ont été semées. Cette année quelques fleurs ont poussé (Achillée millefeuille, Coquelicot, Nielle des blés, Marguerite, ...). Une fauche tardive a également permis à la banque de graine du sol de se reconstituer, et un export de matière a appauvri le sol pour que l'année suivante une nouvelle bande fleurie s'installe.

d'aménagement prenant en compte biodiversité et sensibilisation, sans oublier les usages des habitants...
Affaire à suivre !

En effet, pour mener à bien ce travail, le Maire est particulièrement attaché à l'implication des habitants et souhaite qu'ils puissent s'impli-

quer sur ces questions. Un comité consultatif, voté en conseil municipal, a vu le jour début 2024, composé de 4 élus, 6 citoyens volontaires, 1 citoyen tiré au sort, le jardinier de la commune et JNE. Des réunions trimestrielles permettent de recueillir les idées de chacun, et de réfléchir ensemble pour faire émerger des projets d'aménagements ou des types de gestion qui parlent à tous. Car le maire fait ressortir la difficulté de bien prendre en compte

13/ Voir encadré « Végétal local : végétaliser durablement et favoriser la biodiversité »

14/ Voir article page 23 « Le point de vue du jardinier »

15/ Voir encadré page « gestion différenciée et biodiversité »

la biodiversité et de respecter les usages des habitants ainsi que les contraintes de l'équipe technique. Le dialogue est important pour que chacun se comprenne et avance dans le même sens.

Comme aime à le dire André, la nature en ville c'est aussi le retour des animaux en ville, alors pourquoi ne pas faire réapparaître nos animaux de ferme dans le paysage ? La commune a décidé de tester une nouvelle forme de gestion douce des espaces verts : l'éco-pâturage¹⁶. JNE a fait le lien avec un éleveur, qui a pu faire pâturer ses moutons sur un terrain clos de la commune. En 2 ou 3 semaines, la surface était

entretenu. Un repérage de zones propices au pâturage a été effectué par JNE (type de milieu, possibilité de clôturer, surface, ombre et eau disponibles...). Quelques endroits ont été ciblés.

« Ce sont autant de surfaces où les agents gagneront du temps d'intervention ensuite », déclare le Maire. Ce dernier y voit un autre avantage : « un entretien sans bruit et sans nuisance si les habitants sont sensibilisés en amont. Travail que JNE effectue ».

Pour consolider toutes ces actions,

la municipalité a par exemple inscrit dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) une obligation de végétaliser les parkings pour éviter, entre autres, les îlots de chaleur et l'imperméabilité des sols. Ces règles ne sont pas toujours respectées et il reste encore de nombreuses pistes à explorer pour permettre à la biodiversité de revenir à Montmorot. Cependant le travail mené avec les équipes technique et municipale motivées continue : à suivre !

Amandine Theron,
chargée de mission à JNE

16/ Voir article pages 18-19 « De l'éco-pâturage urbain ».

Gestion différenciée et biodiversité

La gestion différenciée est une pratique favorable aux pollinisateurs sauvages. Le premier constat est que plus un sol est pauvre, plus il sera riche en diversité de fleurs. Pour atteindre cette richesse floristique, une des premières actions faciles à mettre en place est de tondre moins fréquemment en exportant la matière. Une tonte moins régulière permet de voir émerger d'autres types de végétaux que les graminées de gazon, l'apparition de fleurs va aussi favoriser la réapparition de pollinisateurs sauvages qui pourront de nouveaux se nourrir. Selon les usages, une tonte courte et fréquente peut être mise en place, cependant il est possible de diversifier le type et la fréquence de tonte selon les usages, pour laisser des zones sauvages de refuge pour les insectes et autres petits mammifères. Ces zones refuges peuvent en plus permettre de diminuer le nombre d'intervention dans l'année : une fauche 1 à 2 fois dans l'année limite grandement l'utilisation des machines et le temps de travail des agents.



Du street art pour « Sauvages de ma rue » - M. Kestelyn

Depuis le 1er janvier 2017 et l'entrée en vigueur de la loi Labbé, les collectivités doivent se passer des pesticides pour entretenir leurs espaces verts. Outre l'objectif de préserver la santé des technicien.ne.s et des administré.e.s, il s'agit également de limiter les risques de pollution des eaux, des sols et de favoriser la biodiversité en ville.

Même si le brûlage et le désherbage mécanique/manuel restent acceptés, il est intéressant de constater que, petit à petit, des brindilles refont surface dans les fissures de l'asphalte, que des fleurs apparaissent le long des trottoirs et que les pieds d'arbres s'habillent de vert. Ainsi, en lien avec des techniques de gestion différenciées et des plans de désimperméabilisation, des îlots de nourrissage, pontes et abris se recréent, permettant de préserver une biodiversité floristique et de garantir la biodiversité faunistique de nos villes.

Pour découvrir cette végétation spontanée, apprendre à la reconnaître et mieux la comprendre, le Muséum National d'Histoire Naturelle et Tela Botanica proposent l'outil « Sauvages de ma rue ». Grâce à un livret d'identification, des fiches terrain et des clés de détermination, il devient facile de s'initier à la botanique urbaine, voire de la mettre en valeur.

Alors rendez-vous sur le site www.vigienature.fr.

Hélène Berthe, chargée de missions à JNE.

Le point de vue du jardinier



Nicolas Ridez, Agent technique jardinier.

Après une formation en Brevet d'Études Professionnelles « Entretien des espaces naturels et ruraux », puis une formation spécifique en paysage, Nicolas a travaillé plusieurs années dans des entreprises privées du paysage avant d'être embauché par la commune de Montmorot à partir de 2016.

Propos recueillis par Amandine Theron, chargée de mission à JNE.

Pour vous, qu'est-ce que la nature en ville ?

Pour moi la nature en ville c'est avant tout des arbres. Des arbres et des parcs. L'idée, c'est que les citadins puissent accéder à la nature comme ils pourraient accéder à la piscine. Que les gens puissent avoir des loisirs liés à la nature juste à côté de chez eux. C'est voir plus de vert partout, avec un certain contrôle mais sans être strict (où tout serait tondu).

Comment avez-vous vu évoluer votre métier ces dernières années, notamment avec la prise en compte de l'environnement et la biodiversité ?

Ce qui a d'abord changé c'est le Zérophyto (*suppression de tout traitement chimique dans l'entretien des espaces verts pour privilégier les techniques naturelles*). Ça a eu un fort impact sur le métier. Certes, il y a plus de travail de désherbage, mais c'est bien mieux pour notre santé puisqu'on ne manipule plus de produits toxiques. Ensuite, on a arrêté la plantation de plantes annuelles, qui étaient gourmandes en ressources (eau, engrais, temps). Il faut donc repenser les aménagements paysagers,

prendre plus en compte les plantes vivaces, réapprendre la façon d'entretenir et de travailler avec les végétaux...

Un autre gros changement a été le passage à l'électrique, moins consommateur de carburant. Les machines sont plus légères, moins bruyantes et on sent moins les vibrations.

Finalement, il faut apprendre à faire autrement, mais de toute façon il faut aller dans ce sens.

Comment percevez-vous ces changements et qu'est-ce que cela vous apporte au quotidien ?

On voit bien que ce qu'on a fait avant n'a pas fonctionné et n'a pas apporté que du bon. La nature était là avant nous, nous sommes venus nous y greffer, s'adapter est une bonne chose finalement.

Avec le Zérophyto, on a remplacé l'utilisation des produits toxiques par des machines pour désherber. Cela entraîne d'autres problèmes comme les troubles musculosquelettiques, mais c'est tout de même réduit avec les machines électriques.

L'inconvénient principal, c'est que la mentalité des gens n'évolue pas assez vite. On nous demande le même résultat qu'avec les produits, alors que les machines ne sont pas toujours adaptées, bien qu'il y ait des évolutions. On y arrive doucement. On est en période de transition et les gens n'acceptent pas toujours

de voir plus d'herbe, ils trouvent ça « sale ». D'un autre côté, certains nous font des remarques si on entretient trop. Il y a une prise de conscience écologique de l'impact de l'intervention des machines. J'ai l'impression que, pour la plupart, les changements sont acceptés par fatalité.

Pour ma part, j'ai un esprit de paysagiste, une certaine sensibilité aux belles fleurs, ça donne une certaine prestance. Trouver un juste milieu entre la réduction pour moins consommer d'eau et que ça reste visuellement joli. Comme je disais, on s'adapte et on essaye de travailler avec d'autres plantes, des pérennes, des locales, etc.

Pour vous quel est l'avenir de l'entretien des espaces verts ? Comment voyez-vous évoluer votre métier ?

Je vois de plus en plus de végétalisation, pour lutter contre les îlots de chaleur. Je vois des bandes enherbées, des arbres, finalement beaucoup d'entretien. Mais beaucoup plus de tonte et de taille raisonnées, donc un travail différent. L'utilisation du temps change : il y a moins de période de « rush » de tonte par exemple, mais plus de travail fauche-export, etc.

Les espaces verts demain, ce sera beaucoup de végétaux, des massifs fleuris avec des vivaces, beaucoup de couvre-sol, de haies, d'arbres pour réduire les endroits à tondre et apporter de la fraîcheur.

MATIÈRES ORGANIQUES URBAINES : DU DÉCHET À LA RESSOURCE

Ce schéma propose de présenter un cycle idéal théorique de gestion des matières organiques dans un contexte urbain. Il met également en évidence les dysfonctionnements actuels qui pourraient être évités à l'avenir.

Biodéchets : l'usine à gaz

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des déchets verts et alimentaires devient obligatoire à la source, pour les particuliers et les professionnels. Il s'agit de trouver des solutions pour petit à petit écarter les biodéchets des poubelles grises et d'en assurer une valorisation spécifique.

Plusieurs méthodes de traitement de ces matières existent :

Incinération :

Les biodéchets étant à 80% composés d'eau, leur incinération est énergivore, diminue le rendement du four, émet encore des dioxines et ne permet pas une valorisation de cette ressource.

Enfouissement en centre de stockage :

Enfouir les biodéchets avec les poubelles grises génère du méthane et peut entraîner la pollution des sols et des nappes phréatiques. Les matières sont alors perdues pour les sols et les organismes qui y vivent.

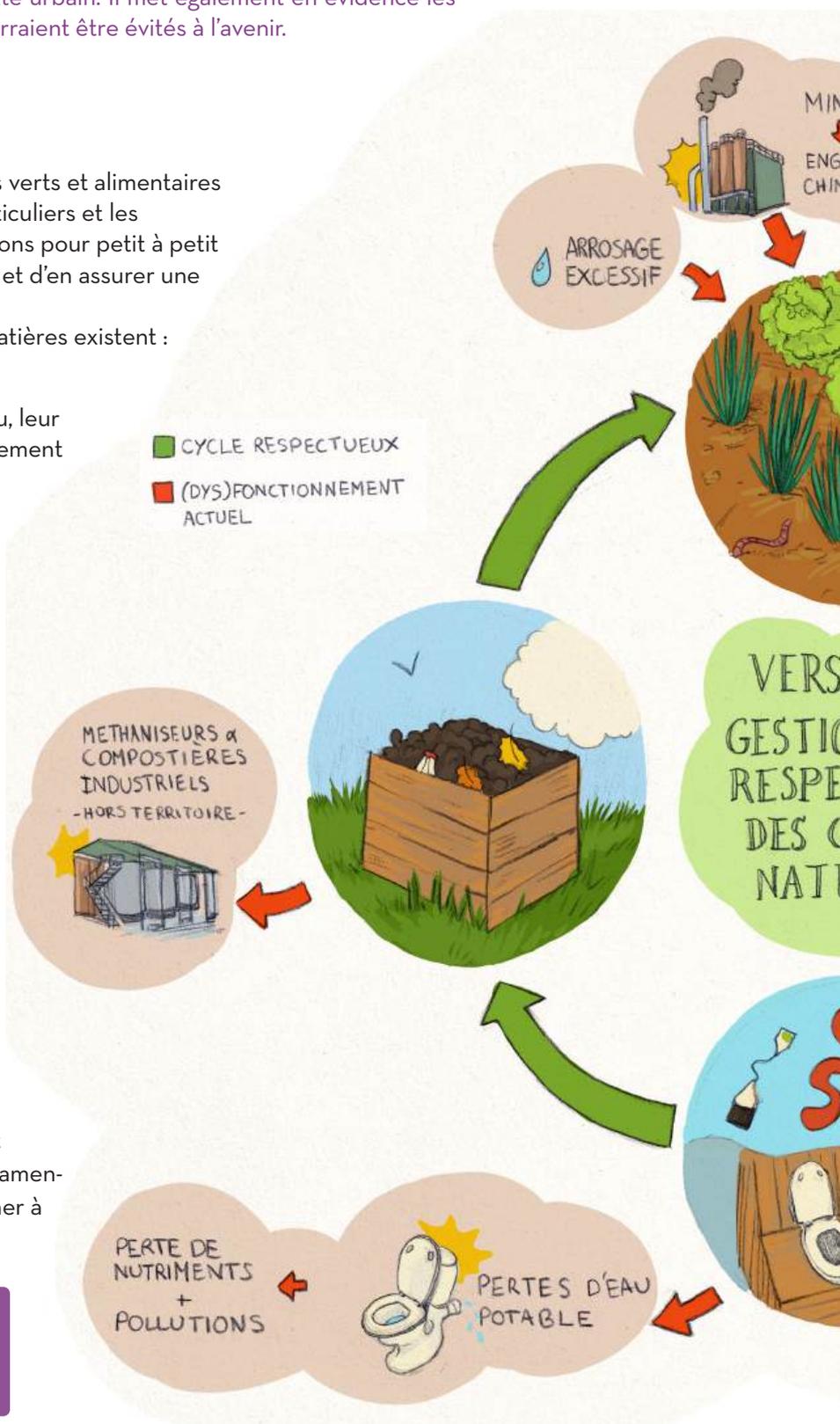
Méthanisation :

La méthanisation des biodéchets à **grande échelle** implique des transports de matière importants, des installations lourdes et un éloignement de la matière organique collectée de son territoire d'origine.

En outre, la méthanisation peut avoir des effets pervers tels que le changement de vocation des terres agricoles.

Par ailleurs, les digestats¹⁷ peuvent, s'ils sont rendus au sol sous forme d'engrais et non d'amendement¹⁸, provoquer des pollutions et amener à un appauvrissement des sols en humus.

Une gestion en plateforme locale de compostage est une solution permettant de pallier ces problèmes.



Recycler jusque dans nos toilettes

Une chasse d'eau consomme 30 litres d'eau potable par jour et par personne (sans compter les fuites dans le réseau d'acheminement)

Nos urines et fèces contiennent des nutriments nécessaires à la fertilisation des terres agricoles, qui sont en partie détruits par les stations d'épuration.

La partie rejetée dans le milieu aquatique participe au phénomène d'eutrophisation¹⁹ des cours d'eau.

Le traitement des eaux usées par les stations est coûteux en équipement, en énergie, en infrastructure, utilise différents réactifs chimiques et rejette du protoxyde d'azote (gaz à effet de serre).

Et dans le Jura

Dans notre département, chaque individu produit en moyenne 182kg par an d'ordures ménagères résiduelles²⁰, dont 38% de matières putrescibles. Jusqu'à maintenant dans le Jura, les biodéchets sont principalement incinérés, quelques résidus parviennent au centre de stockage de Courlaoux qui valorise le méthane et autres biogaz pour les transformer en chaleur.

Sur le secteur de Lons Le Saunier, outre les quelques composteurs installés en ville et faute d'équipements locaux conséquents pour l'instant, la plupart des biodéchets collectés seront envoyés dans un centre de méthanisation à Dole (Brevans) et les digestats épandus sur les terres agricoles alentours.

Utiliser les urines et fèces comme engrais naturel évite le gaspillage de la ressource en eau et permet une valorisation des nutriments contenus dans ces matières, tant sous forme d'engrais que d'amendements.

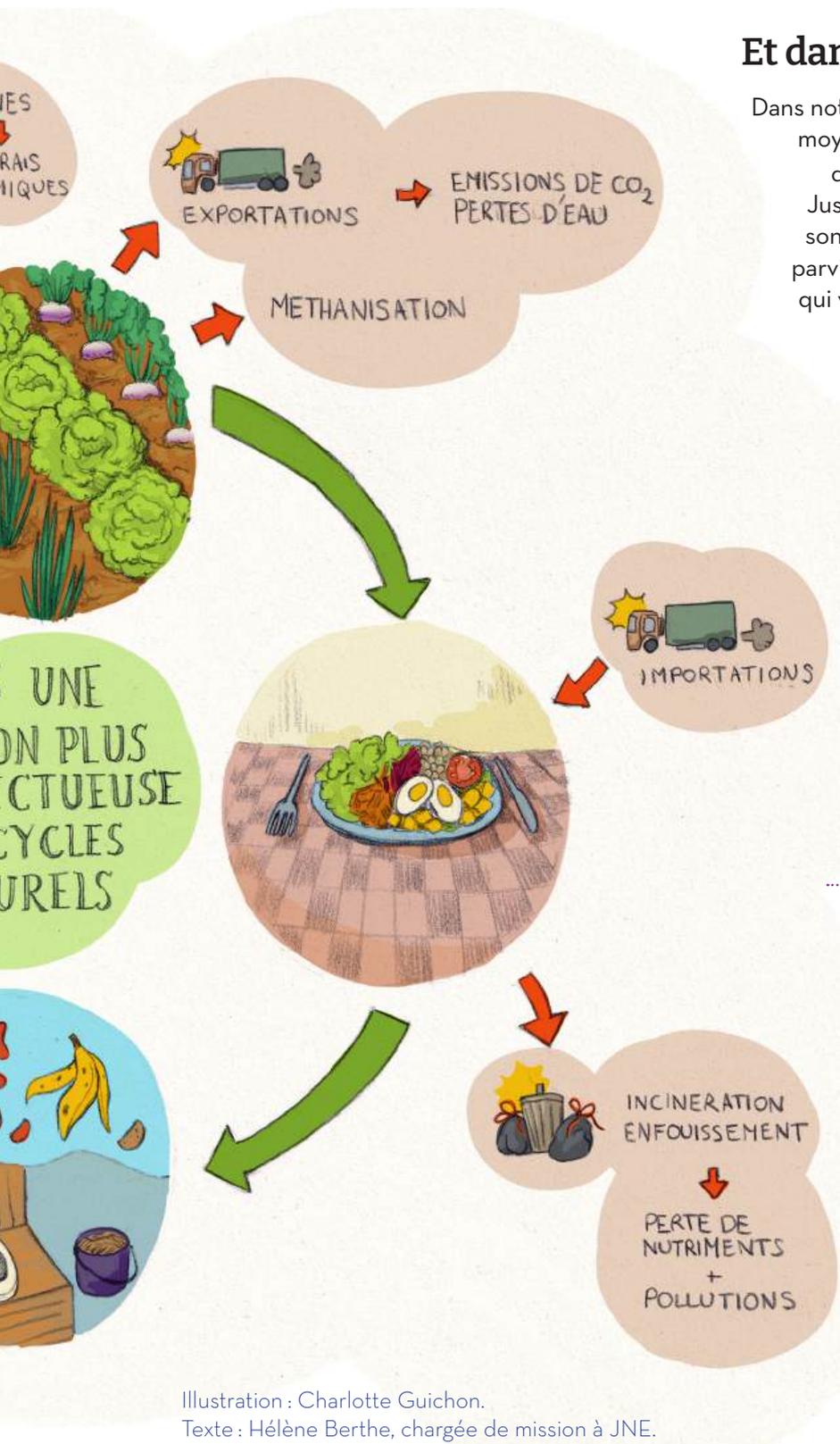


Illustration : Charlotte Guichon.

Texte : Hélène Berthe, chargée de mission à JNE.

17/ **Digestat*** :
Résidu du processus de méthanisation.

18/ L'**engrais** apporte les éléments nécessaires au développement des plantes. L'**amendement** a quant à lui pour fonction d'améliorer les propriétés physico-chimiques et biologiques des sols.

19/ **Eutrophisation*** :
Enrichissement d'une eau en sels minéraux (nitrates et phosphates, notamment), entraînant des déséquilibres écologiques tels que la prolifération de la végétation aquatique ou l'appauvrissement du milieu en oxygène.

20/ En 2021, d'après le **rapport annuel 2022** du SYDOM (Syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura).

* Définitions d'après le Larousse.

DU COMPOSTAGE COLLECTIF URBAIN

Le Réseau Compost in Situ : pour un compostage local et vertueux



Le Réseau Compost in Situ vise à promouvoir le compostage de territoire c'est-à-dire la valorisation des biodéchets triés à la source via la production d'un compost de qualité pour un retour au sol local des matières organiques. Cette démarche s'inscrit dans les valeurs de l'économie circulaire, sociale et solidaire. Le traitement au plus près des gisements permet soit d'opter pour le compostage sur site quand il est possible et souhaité soit d'organiser des collectes courtes pour une meilleure efficacité écologique et économique.

Le réseau Compost In Situ travaille main dans la main avec son cousin, le Réseau Compost Citoyen. La différence est que le Réseau Compost In Situ s'adresse majoritairement aux producteurs de biodéchets professionnels tels que les restaurateurs traditionnels, les restaurants d'entreprises, collectivités, les cantines, etc. Le Réseau Compost Citoyen, quant à lui, agit essentiellement auprès des particuliers et les sensibilisent entre autres à l'intérêt de composter à la maison

ou dans son quartier. Au sein du Réseau Compost In Situ, une vingtaine d'adhérents indépendants et professionnels œuvre chaque jour pour traiter la matière organique issue principalement de professionnels. Certains sont situés en zone rurale comme *Les Mains sur Terre* (Albi) ou *Au Ras du Sol* (Dordogne) et installent des micro-plateformes. D'autres sont situés dans des grandes agglomérations (*Sikle* à Strasbourg, *OuiCompost* à Lyon, *TerraCompost* à Nantes, *Alfacy* à Dijon...) et construisent, avec leurs partenaires, collectivités et agriculteurs, des solutions adaptées à la taille du gisement et au besoin de retour au sol du territoire.

Les enjeux sont différents selon qu'il s'agit de compostage de territoire en milieu urbain ou en milieu rural. L'un des freins majeurs du compostage de territoire en ville est l'espace limité. En effet, trouver des sites adaptés au compostage peut se montrer compliqué en ville. Il existe bien des friches qui pourraient être très utiles à cette filière. *ENVIE Maine* à Angers aménage sa plateforme dans une ancienne

déchetterie en lien avec une collectivité locale. *Sikle* à Strasbourg a trouvé la solution en proposant à un agriculteur maraîcher situé aux portes de la ville de libérer une partie de sa surface pour réaliser le compost moyennant une ressource qui vient nourrir ses sols une fois la transformation de la matière réalisée. Autre contrainte que *Sikle* a résorbé : celle de la logistique. *Sikle* a la particularité de collecter les résidus alimentaires à vélo pour circuler dans l'hypercentre strasbourgeois.

TerraCompost a construit son projet différemment. En lien étroit avec plusieurs agriculteurs de la région nantaise, *TerraCompost* collecte les résidus alimentaires de la région nantaise en camion. Cette matière est alors mélangée sur une plateforme de regroupement à quelques kilomètres du centre-ville de Nantes. Ensuite la matière est transportée dans des champs appartenant aux agriculteurs partenaires du projet regroupés dans une SCIC (*Société Coopérative d'Intérêt Collectif*) pour être hygiénisée et transformée naturellement en compost.

A chaque territoire sa solution ! Pourvu que la terre bénéficie de cette ressource, au combien riche en nutriments, pour l'amender et ainsi améliorer l'état qualitatif de nos sols. « La Terre nous nourrit, nourrissons-la ! » comme le signe le Réseau Compost In Situ.

Caroline THIEFFRY,
coordinatrice du Réseau Compost In Situ

Jura Nature Environnement et le compostage à Lons-le-Saunier

En avril 2018, un groupe d'une dizaine de personnes s'est organisé pour créer un potager partagé Place de la Comédie à Lons-le-Saunier. Rapidement, la question du compostage des résidus de culture s'est posée, et c'est ainsi que JNE, le SICTOM (*Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères*) et la municipalité ont travaillé à l'installation du premier composteur collectif de la ville.

Après une phase d'expérimentation, le concept a fait ses preuves et a pu être déployé dans différents quartiers, permettant aux habitant.e.s de valoriser leurs restes de cuisine. En 2024, nouveau coup d'accélérateur avec l'entrée en vigueur de la loi sur les biodéchets. Aujourd'hui, Lons-le-Saunier compte 18 placettes de compostage de quartier, auxquelles s'ajoutent les bacs privés et en pieds d'immeubles, un maillage qui ne suffit



Placette de compostage à Lons-le-Saunier - Birdy Photographie

Zoom sur quelques actions de JNE



Bac à andain et platebande en bordure d'une placette de compostage ledonienne - Hélène Berthe

Pour sensibiliser à l'intérêt du compostage et insister sur l'importance du retour au sol des matières, JNE a initié plusieurs projets en partenariat avec le SICTOM et la ville de Lons :

- Des andains in situ : pour permettre au compost de terminer son cycle de maturation, des bacs supplémentaires ont été ajoutés aux placettes. Ainsi, au bout de 9 mois, du compost mûré a pu être récupéré par les habitant.e.s du quartier pour repoter leurs plantes d'intérieur ou amender leur jardin,
- Des projets de végétalisation : Le compost produit grâce aux apports des ledonnien.ne.s a également permis de créer des platebandes dans des squares existants (Place de la Chevalerie) voire de désimperméabiliser/revégétaliser des délaissés de la ville (Place de l'Ancien Collège).

Pour le moment, ces débouchés restent cependant minimes au vu des quantités à traiter. Alors pourquoi ne pas profiter de cette abondance pour revégétaliser nos pieds d'arbres grâce aux permis de végétaliser ; créer des potagers partagés ; voire travailler sur une filière de redistribution de cette ressource aux maraîcher.ère.s et agriculteur.ices qui en sont les premiers usager.e.s et ainsi boucler la boucle de l'assiette au champ.

pourtant pas encore à traiter tous les apports des citoyen.e.s. En effet, en secteur dense, où peu de personnes disposent de jardin et où les contraintes foncières sont fortes, le compostage collectif atteint ses limites. La rapidité de remplissage des bacs ne permet pas à la matière de finir son cycle de maturation et d'être valorisée.

D'autres pistes sont donc à renforcer voire à explorer pour permettre une bonne gestion de la matière organique générée au sein de nos villes : le lombricompostage, le compostage individuel, l'intégration de bacs au pied de chaque immeuble, la mise en place d'une collecte en camion sont autant d'idées permettant d'améliorer la gestion des biodéchets en ville. Reste ouverte la question de l'utilisation, et donc de la valorisation, de tout ce compost !

Hélène Berthe,
chargée de mission à JNE

SE CONNECTER AU VIVANT EN VILLE

Espaces verts, nature, ville : tendre vers un urbanisme favorable à la santé



Balade sensible à Arbois - Ville d'Arbois

La qualité de notre environnement impacte directement notre santé. L'évidence est apparue dès les années soixante et soixante-dix, lorsque surviennent d'importants problèmes sanitaires causés par des dégradations directes du milieu naturel (pollutions notamment). Les liens entre santé et environnement n'ont cessé, depuis lors, de se préciser et de se multiplier. Devenue pluridisciplinaire, la notion de santé-environnement explore et investit aujourd'hui la multitude et la complexité des relations entre l'état de notre environnement et notre santé, aussi bien physique que psychique.

Émergeant dans son sillon, l'approche « One Health » est aujourd'hui reconnue, promue, défendue, notamment par les acteurs de la santé. Ce concept intégratif repose sur l'idée que la santé des êtres humains, des autres espèces et celle des écosystèmes de façon générale sont étroitement liées, et qu'une atteinte de l'un peu se répercute sur l'autre. Dès lors, si l'on veut préserver la santé humaine, cela requiert de préserver un environnement sain et de qualité.

Se pose alors la question de la manière dont nos environnements urbains, nos lieux de vie fortement anthropisés et bâtis, peuvent nous garantir ou non une bonne santé. Bruit, architecture, couleurs, déplacements, qualité de l'air, espaces verts... : observés au prisme de la santé, l'organisation et l'aménagement de nos villes et villages suscite de multiples questionnements. Ainsi aborde-t-on la notion d'urbanisme favorable à la santé (UFS), qui intéresse et occupe de plus en plus d'acteurs de l'urbanisme, de la santé, de l'aménagement. Nécessairement, au sein de cette réflexion, la place de la nature et du végétal dans l'aménagement des villes prend une place particulièrement importante. Les arbres et le couvert végétal de manière générale sont en effet une solution importante d'adaptation au réchauffement climatique. Les travaux de désimperméabilisation, de végétalisation, de réhabilitation de places, parkings et autres lieux urbains en zones arborées et enherbées permettent ainsi de diminuer, parfois de plusieurs degrés, la température et la sensation de chaleur localement ressentie. Sans compter les effets positifs de la réintroduc-

tion d'un écosystème qui concourt, indirectement et à bien des égards, à un environnement plus résilient.

Déployer une démarche d'UFS nécessite une approche globale à l'échelle de la ville, une volonté et des politiques publiques cohérentes, ainsi qu'un effort de pédagogie auprès des populations. L'importance et l'effet d'une telle démarche reste d'ailleurs aujourd'hui largement sous-estimée et sous-utilisée dans la conception des politiques d'aménagement et dans les projets menés.

Pour aider à l'appropriation de ces approches transversales, les CPIE de Bourgogne-Franche-Comté, dans leurs missions d'accompagnement à la transition écologique, proposent ainsi depuis cette année des « balades sensibles » aux collectivités et communes intéressées : des déambulations animées, permettant de comprendre les liens entre l'urbanisme et la santé, de nourrir des échanges et de pointer des enjeux particuliers à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'un centre-bourg. Soutenues par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme régional santé-environnement 2023-2027, ces balades se reproduiront dans les années à venir. Un accompagnement, dans la durée, de communes intéressées pour déployer une démarche d'UFS est également à l'étude.

Floriane Karas,
CPIE Bresse du Jura



Des jardins urbains : Exemple du potager collectif de Saint-Claude

Un jardin potager 100 % collectif à Saint-Claude

L'association des Jardins Partagés de Saint-Claude gère, depuis treize ans, une parcelle 100 % collective en bordure du quartier prioritaire des Avignonnets. Elle accueille chaque année, en incluant les scolaires, près de cinq cents jardiniers, sur une parcelle potagère de 300 m², quelques buttes type permaculture et un verger fraîchement planté. Sur cette parcelle, dès que le temps le permet, on y croise des tout-petits à partir de 20 mois, des enfants, des ados mais aussi des seniors, des adultes en situation de handicap ou en insertion et bien sûr des habitants du quartier. « C'est cette mixité entre des groupes encadrés et des individuels, et cette diversité de jardiniers, qui fait la particularité de cet espace partagé » explique Fabienne Debos, salariée de l'association, jardinière animatrice et coordinatrice des activités proposées.

Pourquoi ce choix du 100 % collectif ?

« Le 100 % collectif demande de la coordination et des outils participatifs spécifiques créés au fil de l'expérience que nous avons acquise. Il permet aux différents publics de bénéficier d'un espace productif en légumes diversifiés, ce qui serait impossible à réaliser dans le jardin d'une seule structure ou d'une école. Il offre aussi la possibilité de se croiser, de se connaître et de se reconnaître comme acteurs d'une petite communauté : celle des jardiniers. Qu'il soit très jeune, ou d'un âge avancé, reconnu avec un handicap ou non, chacun participe, en apportant au collectif toutes ses capacités, à la création d'un espace qui est beau, fleuri et producteur de légumes frais, diversifiés et bios ».

Comment cela se gère-t-il ?

« Les animateurs répartissent le travail entre les groupes et les individuels en fonction des aptitudes de chacun et des tâches à réaliser chaque semaine. A charge pour les jardiniers et leurs encadrants de respecter les plans et les indications que nous leur donnons puis de jouer le jeu du partage. Les légumes récoltés peuvent ensuite être emportés mais aussi cuisinés collectivement ou dégustés sur place. Car c'est bien de cette façon que l'on découvre le goût des bons légumes et qu'on construit un lien entre un territoire et une alimentation plaisir et saine ».

Fabienne Debos et François Lahu,
animatrice et administrateur des Jardins
Partagés de St Claude

AJOUTER SA GRAINE À L'ÉDIFICE

Paroles de bénévoles



« Habitante de la place de la Comédie, j'ai trouvé très intéressant de participer au groupe de travail avec JNE et des élus pour réfléchir sur les possibilités d'aménagement de la place et des jardins.

Ces échanges m'ont donné envie de m'investir. J'ai aimé faire des recherches et les partager (photos d'autres jardins, plantes supportant la chaleur, voiles d'ombrage, mobilier).

Nous avons maintenant un nouveau composteur plus accessible et plus propre.

J'ai aussi participé à la plantation d'aromatiques et médicinales et découvert leurs propriétés lors de l'animation avec une herboriste. Cela permet aussi de rencontrer d'autres habitants, de créer des liens et d'échanger.

J'aimerais proposer des idées, peut-être des ateliers de land art pour investir les arbres morts de la place.

Cette jolie place mérite d'être embellie pour être plus accueillante ! »

Carole, bénévole au jardin de la Comédie - Lons-le-Saunier.

« Je fais partie de la catégorie des éco-anxieux énervés. L'association ALons'ZI donne l'opportunité de s'investir dans des projets qui apaisent un peu ce sentiment d'impuissance face aux menaces de l'anthropocène. Alors planter une haie est une petite démonstration de ce qui est réalisable à notre niveau, avec des moyens simples, tout en étant visibles et utiles. Je ne suis pas un dévot du colibri mais je ne peux pas rester sans rien faire non plus. Et comme disait l'autre « sois le changement que tu veux dans le monde »... ».

Walter, d'Alter&Coop, a participé à la plantation de haies réalisée par JNE au restaurant municipal, en partenariat avec l'association A Lons'ZI - Lons-le-Saunier.



« Dans le cadre d'un projet scolaire sur plusieurs années, un groupe d'élève de 5ème du collège Sainte Marie s'engage au côté de JNE pour réaliser des petits chantiers en ville ou au sein de leur collège qui favorisent la biodiversité.

Un des chantiers a été d'enlever du bitume dans la cour de l'établissement pour y mettre des plantes et faciliter le cycle de l'eau. Cette séance a permis aussi de réaliser des nichoirs accrochés près de cet endroit.

Les réalisations concrètes encadrées par JNE sont un moteur pour les élèves qui se révèlent utiles et satisfaits de leurs gestes en faveur du vivant ! ».

Marie, enseignante au collège Sainte-Marie - Lons-le-Saunier.



« En juin 2022, dès l'installation du composteur du parc des frères Larceneux, je me suis porté volontaire pour en assurer le suivi.

Venant de la campagne, j'ai toujours eu un composteur pour recycler mes déchets verts et faire du compost pour mon potager. Il m'a donc semblé naturel de faire la même chose en ville, à la fois pour diminuer nos déchets et aussi pour contribuer à la collectivité.

Ce rôle de référent du composteur collectif permet aussi d'établir un lien avec les usagers du composteur qui n'hésitent pas à s'arrêter lors que j'interviens au composteur pour échanger, poser des questions ou demander un bio seau. J'assure également le lien avec le SICTOM (*Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères*) et JNE qui ont, par exemple, assuré une distribution de compost tamisé au profit des habitants du quartier en mai 2024. Ce type d'action permet d'éviter d'acheter du terreau pour les fleurs de balcons. Début 2023, j'ai participé à une étude menée par deux étudiants en licence professionnelle « gestion et traitement des déchets » à l'université de Franche Comté. En septembre 2024, l'association arborescence de Dijon qui anime des formations de maître-composteur est venue visiter notre composteur de quartier.

Le rôle du référent consiste surtout à trier les déchets (on trouve encore des déchets qui n'ont rien à faire dans un composteur), à transvaser le contenu du bac plein vers un autre bac ou vers l'andain de maturation. Le rythme est assez soutenu compte tenu du succès du composteur.

J'ai dû le réparer à plusieurs reprises ; tant mieux si mes aptitudes au bricolage peuvent être utiles. »

Christian, bénévole référent composteur Square des Frères Larceneux - Lons-le-Saunier.



Passer à l'action avec le permis de végétaliser

Inspiré du mouvement des « *In-croyables comestibles* » en Angleterre, le permis de végétaliser offre la possibilité à des citoyens individuels ou réunis en collectif, de bénéficier d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public. Encadré par une charte qui précise les règles d'aménagement, d'usage et d'entretien, ce dispositif invite les habitants à investir un pied d'arbre, à débitumer un coin de trottoir, à agrémenter leur façade ou encore à installer des jardinières hors-sol.

Outre leur aspect convivial, les permis de végétaliser permettent de recréer des zones de perméabilités, de lutter contre les îlots de chaleur, de former des corridors écologiques, de favoriser la biodiversité urbaine ou encore d'améliorer la qualité de l'air. Beaucoup d'avantages donc, mais attention, prendre

en charge l'entretien d'un espace vivant sur la voie publique, représente aussi un engagement. Désherber, arroser, nettoyer, amender, replanter, tailler, etc. Ne le sous-estimez pas : pour que votre projet de carré végétalisé soit pérenne et esthétique, il vous faudra y consacrer du temps et être persévérant.

Alors, prêt.e à devenir acteur.ice de l'aménagement de votre quartier ?

Adressez votre demande en mairie, inspirez-vous de projets déjà réalisés, motivez des gentes autour de vous pour vous partager la tâche et n'hésitez pas à demander conseils aux jardinières que vous connaissez. Tous ces ingrédients vous permettront de partir du bon pied pour améliorer le cadre de vie dans votre quartier !

Hélène Berthe,
chargée de mission à JNE



Parvis de la Cambuse, Lons-le-Saunier - Hélène Berthe

ÇA GROUILLE AUX LENTILLÈRES



Mare aménagée en 2022, au milieu du terrain de BMX

Dans ce qui est appelé « l'éco-cité des Maraîchers », des immeubles bien hermétiques et rectilignes séparent leurs habitant.es de toute autre forme de vie. En face, le Quartier libre des Lentillères expérimente sur près de 8 hectares une façon différente d'habiter la ville, où le concept très occidental de « Nature »

n'est plus séparé des humains et de leur « culture ». Ici, en plein cœur de Dijon, la « Nature en ville » est poussée à son paroxysme. Les humains et non-humains cohabitent au quotidien, se croisent, s'ignorent, se mêlent, allant jusqu'à créer des « alliances inter-espèces »²¹ dans la résistance face à l'urbanisation.

Car la Ville entend achever son projet d'éco-quartier sur la frange Est des Lentillères en y installant 70 logements, sans considérer l'écosystème en place sur ces 1,14 hectares²².

Puisqu'il faut prouver à la mairie et à ses promoteurs que cette friche n'est pas qu'une bande de remblais dégradé et sans vie, nous nous sommes appliqué.es à l'exercice de l'inventaire du vivant de ces 1,14 hectares, seul langage compris par l'administration. Nous avons identifié 11 espèces de mammifères dont 6 de chiroptères, 6 espèces de libellules, 29 espèces de papillons, 18 espèces de punaises, 3 espèces de coccinelles, 19 espèces de coléoptères de diverses familles (charançons, taupins, crysomèles, buprestes...), 6 espèces d'araignées,



Photos et illustration réalisées par un.e habitant.e du quartier

*Les humain.es et non-humain.es
cohabitent au quotidien, se croisent,
s'ignorent, se mêlent, allant jusqu'à
créer des alliances inter-espèces dans
la résistance face à l'urbanisation.*



Terrain de BMX

37 espèces d'oiseaux, 20 espèces de mollusques, 88 espèces végétales, 8 de lichens... Cette liste n'est qu'une mince portion du peuplement réel étant donné les 3 journées de prospection, mais ces données sont déjà sans égal pour un quartier urbain de Dijon.

Mais se limiter à cette liste comptable d'espèces, c'est réifier ce que l'on voit. C'est identifier, compter, classer les parts de nos mondes que l'on verrait comme un magasin. Ce mode de connaissance tabulaire est au fond une négation de toutes les relations entre vivants. Ce que nous avons surtout observé

aux Lentillères, ce sont des habitats et micro-habitats où les usages se croisent entre humain.es en non-humain.es, un ensemble d'interactions établies et qui fonctionnent en un écosystème autonome.

Tout au long des saisons, des alliances se font : les grandes cultures alimentent les cantines de lutte autant que les larves des piérides, des aurores ou des vulcains ; les jardins vivriers abritent légumes, hérissons et fauvettes ; le fournil, lui, est un lieu de flirt entre chiroptères, chaleur émanant du four et boulanger.es aux mains farineuses. Sur cette bande,

on trouve également un terrain de BMX (bicycle motocross) : il est autant un terrain de jeu pour les petits et grands que pour les abeilles fouisseuses qui se regroupent en squats géants ou « bourgade » sur chacune des buttes sculptées à la pelle, offrant alors une paroi verticale et argileuse parfaite pour y creuser leurs nids ; ou encore pour les oedipodes qui sautent de bosses en bosses en laissant voir le bleu teinté de leurs ailes de criquet. Au milieu de ces buttes émergent 3 mares où des centaines de larves de libellules déprimées attendent les beaux jours pour patrouiller aux côtés des *Sympetrum striés* ou de l'*Agrion jouvencelle*, sous les yeux observateurs des habitant.es. Si l'on marche en direction de la Chouchou (cantine en bois-terre-paille), un dédale d'espèces exotiques mal-aimées s'offre à nous : ailanthe, renouée, budlleias... elles sont ici chez elles, autant que les 80 personnes, toutes d'horizons divers, habitant le Quartier des Lentillères à l'année. Et ces espèces classées Espèces Exotiques Envahissantes ont un point commun avec les habitant.es, et pas des moindres : celui d'être bien enraciné.es.

Les loutres jurassiques,
Groupe local Bourgogne-Franche-Comté
des Naturalistes des Terres



21/ « Nous ne sommes pas seuls » - A. Chopot et L. Balaud, 2021, Ed. Seuil.

22/ Article de *Le Bien Public*, 16 juin 2024 « F. Rebsamen annonce un « parc agricole » à la place du quartier libre des Lentillères ».

Absences

Nous restons à vos portes et nous vous attendons
Nous avons fui vos vies entre asphalte et béton
Vos jardins transformés en parkings nécessaires
La vie déracinée des arbres centenaires

Nous restons à vos portes et nous vous attendons
Achillées, asphodèles, grandes berces et mourons
Passereaux et mésanges, écureuils, hérissons
Nous nous sommes évadés, pour nous, pas de prison

Nous restons à vos portes et nous vous attendons
Notre absence est silence remplacée par vos sons
Vos villes, on y circule, on s'y gare, on construit
Vous ne percevez pas nos habitats détruits

Nous restons à vos portes et nous vous attendons
En quête de conscience, en quête de raison
Votre choix, c'est la mort, le vide et l'abandon
Le nôtre, c'est la vie, le partage, l'unisson

Nous restons à vos portes et nous vous attendons
Peu importe vos choix car ailleurs nous vivons
Juste un piètre regret de cette dysharmonie
Qui vous fait vivre seuls, qui vous coupe de la vie

Nous restons à vos portes et nous vous attendons

Mais la joie serait grande si un jour
nous pouvions
Chanter pour vos enfants,
fleurir vos parterres
Et remettre de la joie dans vos
vies délétères

Louric

BIBLIOGRAPHIE

POUR ALLER PLUS LOIN...

Cette bibliographie vous propose certains ouvrages consultables gratuitement à la Bibliothèque Universitaire Éducation de Lons-le-Saunier (BU Éducation Lons).

- *Mission jardiner la ville* de Frédérique Basset et Claire Le Gal. Je me bouge pour ma planète. Paris, 2019

Commentaire : Un petit guide pratique à mettre entre les mains des plus jeunes avec des explications simples, des idées pour jardiner partout (balcon, école, jardinière, etc.) et même pour profiter de ses récoltes !

- *Manifeste pratique de végétalisation urbaine : 50 actions coups de green pour changer la ville sans la quitter* de Ophélie Damblé et Julie Céré. Paris: Solar, 2020.

Commentaire : Mon coup de cœur ! Un guide complet qui va de la bombe à graines à l'installation de panneaux solaires via la recette de la confiture de tomates vertes. Tout ça sur un ton militant et décalé. Convaincant et inspirant !

- *Composter en ville : le recyclage des biodéchets pour tous et partout* de Jean-Jacques Fasquel. Paris: Rustica éditions, 2018.

Commentaire : Pour tout savoir sur la valorisation des déchets organiques ! Des astuces, des points sur la législation, les différentes techniques de compostage, quel que soit votre profil de compostier.e, vous trouverez forcément l'information qu'il vous faut !

- *Un nouveau monde...* de Muriel Kerba. Paris: Gautier-Languereau, 2006.

Commentaire : Un court récit d'une très grande simplicité mais qui montre autant la nécessité de préserver la nature en ville que les travers tristement connus de la colonisation et de la mondialisation. A conter et à expliquer aux 3-6 ans pour leur donner envie d'inviter la biodiversité dans leur appartement, maison ou quartier.

- *Tous dehors ! : en ville* de Patrick Luneau et Marion Luneau. Neuchâtel Ornans: Salamandre, 2021.

Commentaire : Proposer aux enfants des activités nature ET en ville c'est possible ! Inventaire des plantes sauvages de la rue, apprivoisement des araignées (avec respect !) et création d'escargot-cots, ce livre foisonne d'activités pour les enfants de 1 à 12 ans. Redécouvrez votre environnement familial sous un jour ludique !

- *Villes vivantes*. Revue Salamandre n° 281. Neuchâtel (Suisse), Ornans (France) : Les Éditions Salamandre, 2024.

Commentaire : Des articles qui explorent de manière très visuelle les problématiques des expansions horizontales et verticales de nos villes, et des nuisances de l'éclairage urbain. Et quelques pages plus loin, de bonnes nouvelles comme le retour du castor à Lyon, le programme de végétalisation développé à Bruxelles, et des inspirations pour transformer son balcon !

- *Villes durables : quelles villes pour demain ?* de Christophe Rymarski. Petite bibliothèque de Sciences humaines. Auxerre: Éditions Sciences humaines, 2020.

Commentaire : Un plaidoyer argumenté pour rendre nos villes durablement écologiques et désirables. Un ouvrage plus analytique, mais loin d'être indigeste. A mettre entre les mains de toutes les citoyen.ne.s prêt.e.s à intervenir dans et/ou auprès des instances politiques.

Valérie Bichere - Bibliothécaire à la BU Éducation Lons et administratrice de JNE



21, rue Rouget-de-Lisle
Lons-le-Saunier
contact@jne.asso.fr
www.jne.asso.fr

Avec le soutien de :



Jura Nature Environnement
remercie toutes les personnes
ayant contribué à l'élaboration
de cette publication.

Relectures : équipe salariée de JNE, Valérie Bichere / Conception graphique : natachabigan.com

Mise en page : Sonia Petit & Charlotte Guichon / Photo de 4^{ème} : Birdy Photography

N°ISSN : 1955-1576